



Fuite plomberie d'un artisan: dégâts sur placo-plâtre.

Par **leblanc**, le **09/02/2009** à **21:44**

Durant les années 2006/07, mon conjoint et moi-même avons effectué des travaux sur une maison en pierre où tout été à refaire, il n'y avait que les murs de bons. Nous avons demandés l'aide d'un maçon, d'un charpentier et d'un plombier/électricien, et le reste nous le fesions (plâtre, peinture,...).

Les travaux de la maison ont été finis par le plombier/élect. fin d'année 2007. Nous nous sommes installées mon conjoint et moi-même en mars 2008.

Durand notre installation, nous avons remarqué, que la peinture au plafond et le long du mur de notre cuisine écaillée. Nous avons pensé que s'était des écarts de température qui provoqué cela. Mais au fils du temps, un trou s'était formé et des tâches de fuites. Et, on a constaté une mauvaise installation d'évacuation des eaux de notre salle de bain (au-dessus de la cuisine) faite par le plombier car mon ami avait constaté que le plombier avait installé un tuyau souple , plutôt que rigide dans la dalle en béton (on lui faisait confiance).

D'après nos droits, il doit venir réparer ses erreurs. Donc, nous l'appelons sans cesse depuis 1 mois. Il nous a rappelé que la première semaine (début janvier), et nous a dit qu'il passerai dans la semaine, mais rien. Depuis, nous l'appelons presque toutes les semaines et laissons un message sur le répondeur. Nous pensons écrire une lettre recommandé, et s'il ne vient pas réparer ses erreurs, nous pensons appelé un autre plombier pour faire son travail et qu'il lui envoie, ensuite, la facture (au plombier qui a fait l'erreur). Mais, ces problèmes nous concerne avant tout (car la maison est notre propriété), et on n'a peur que la facture nous retombe dessus si le plombier qui a fait l'erreur ne répond pas. Que doit-on faire pour éviter les frais qui nous concerne pas?

Merci d'avance.